

LE BÂTISSEUR

MAI - JUIN - JUILLET 2002 VOLUME 2 NUMÉRO 2



ACQ-MONTRÉAL



« J'applique la même rigoureuse logique à ma vision de l'industrie qu'à la compréhension de mon rôle d'entrepreneur. Pour que les affaires tournent rondement, il faut que tous les partenaires et collaborateurs associés à un projet ou à une industrie se témoignent un respect mutuel. »

« IL EST TEMPS DE FAIRE ENTENDRE UNE VOIX PATRONALE DANS L'INDUSTRIE » **BENOIT LAURIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ACQ-MONTRÉAL**

Pour Benoit Laurin, président du Groupe Devlor, à Boisbriand, il n'y a rien de plus satisfaisant qu'un contrat de construction qui se déroule bien.

Pour ce faire, il est essentiel que l'ensemble de l'organisation du chantier ait été bien pensé et que la réalisation des travaux soit respectée avec rigueur et en conformité avec les échéanciers. Ces prérequis sont indispensables, entre autres, pour que les fournisseurs et sous-traitants n'aient pas à revenir plusieurs fois sur place, mais au contraire, qu'ils puissent accomplir leur travail du premier coup, avec les matériaux et les outils appropriés.

De plus, il est nécessaire que le professionnel soit convaincu du fait que sa préoccupation de performance est bien comprise de tous, que les travailleurs soient satisfaits de leur rémunération, sachant que l'entrepreneur qui les embauche se préoccupe également de leur sécurité en tout temps.

Dans ce contexte, selon monsieur Laurin, tout le monde est vraiment gagnant, notamment parce que le propriétaire prendra possession de son bâtiment à la date convenue et que tous les intervenants au chantier seront payés rapidement.

« À l'inverse, dit-il, quand ça va mal, ça va mal... et il n'y a rien de plus frustrant qu'un projet qui ne se réalise pas comme prévu. »

Benoit Laurin applique la même rigoureuse logique à sa vision de l'industrie qu'il accorde à la compréhension de son rôle d'entrepreneur. Pour que les affaires tournent rondement, il faut que tous les partenaires et collaborateurs associés à un projet ou à une industrie témoignent un respect mutuel.

Aussi, accorde-t-il énormément d'importance au respect des ententes prises avec ses collaborateurs. Pour lui, la clé du succès est là.

« Bien entendu, le prix et la compétitivité sont importants, dit-il. Mais l'aspect valeur ajoutée est encore beaucoup plus important. Le service après-vente, la relation avec le client, tout cela s'appuie sur le rapport de confiance à long terme qu'on développe avec ses sous-traitants, ses fournisseurs de matériaux et ses employés, d'une part et

sur l'organisation du temps de travail et du chantier, d'autre part. Un chantier bien organisé, propre, sécuritaire, accessible pour les livraisons et où tout se déroule comme prévu, est d'autant plus important pour les entreprises qui soumissionnent à un prix compétitif. On peut se permettre d'accorder des escomptes quand on sait qu'on n'aura pas à retourner sur un chantier cinq fois. Mais pour cela, il faut avoir confiance que l'entrepreneur avec lequel on fait affaires respectera aussi sa part du contrat. »

Ma première responsabilité comme entrepreneur est de négocier des conditions de paiements avec mes clients qui me permettront de payer mes sous-traitants et mes fournisseurs sans délai. C'est une question de respect mutuel.

Ce respect mutuel est essentiel pour que la confiance s'installe et que se développent de bonnes relations d'affaires, estime Benoit Laurin. Et il le juge tout aussi important au niveau des relations entre tous les partenaires de l'industrie de la construction.

UN CONSTAT DÉCEVANT

Son militantisme au sein de l'ACQ-MONTRÉAL est d'ailleurs venu de son insatisfaction des instances patronales en place.

« J'étais très déçu de voir à quel point les associations étaient déconnectées de la réalité des entrepreneurs. J'ai été témoin d'incohérences notables de la part des associations qui étaient sensées nous représenter, nous, les entrepreneurs. Il devenait évident qu'une déconnexion se faisait entre la vocation de base d'une association patronale qui devait représenter les intérêts des patrons et une association qui avait été dépossessionnée de sa vocation par une permanence qui cherchait tout simplement à survivre par elle-même. Ce phénomène s'est accentué en étendant le plus possible son rôle au niveau des relations de travail et en cherchant par tous les moyens à aller récupérer des revenus supplémentaires, même si cela se faisait à l'encontre des attentes et des besoins des entrepreneurs qu'elle était sensée desservir. »

« Nous avons essayé très fort de faire entendre notre point de vue d'entrepreneurs à l'intérieur des structures ►

► ► ► « IL EST TEMPS DE FAIRE ENTENDRE
UNE VOIX PATRONALE DANS L'INDUSTRIE »
BENOIT LAURIN, NOUVEAU PRÉSIDENT DE L'ACQ-MONTRÉAL



en place, mais nous avons dû nous rendre à l'évidence que nous n'y arriverions pas. L'ACQ-Provinciale a fait fi à au moins trois reprises de consensus négociés de bonne foi entre généraux et spécialisés, en ne mettant jamais en application les principes pour lesquels nous avons cheminé de gré à gré. »

« Ainsi, quand le moment est venu de nous séparer, nous n'avions plus le choix. L'ACQ-Provinciale avait utilisé tous les subterfuges pour tenter de nous coincer, mettant un terme à une entente qu'elle avait avec l'ACQ-MONTRÉAL pour la location de locaux pour les relations de travail, ce qui représentait des revenus de plus de 100 000 \$, nous concurrençant de façon déloyale en lançant une salle de plans alors que nous venions d'investir plus de 200 000 \$ dans la nôtre, allant même jusqu'à donner des cours de formation similaires aux nôtres. »

« Quel autre choix avions-nous que de nous séparer de la Provinciale si nous voulions faire entendre une voix patronale dans l'industrie ? »

**VERS UNE RÉELLE REPRÉSENTATIVITÉ
DES MEMBRES DE L'INDUSTRIE**

« Aujourd'hui, cette période de transition difficile est derrière nous. Nos membres nous ont fait confiance et nous ont suivi dans le processus de désaffiliation. **La décision récente du juge Gilson Lachance a confirmé que l'ACQ-MONTRÉAL est bel et bien séparée de l'ACQ-Provinciale et que l'appel de ce jugement a été refusé sur le banc. Autrement dit, la cour a invalidé la logique de l'ACQ-Provinciale selon laquelle la décision de l'assemblée générale de l'ACQ-MONTRÉAL n'est pas valide puisqu'elle est contestée devant les tribunaux.**

« Nous sommes donc enfin libres de faire entendre notre voix, une voix patronale indépendante, la vraie voix des entrepreneurs en construction. »

« La prochaine étape consistera donc pour nous à faire entendre cette voix à travers la province. Nous croyons que

nous représentons ce que les entrepreneurs ont vraiment envie d'entendre. Nous ne voulons pas reproduire une association qui contrôle ses membres mais souhaitons plutôt adopter une forme de leadership qui laissera la place à la formation de sous-comités représentatifs de gens directement touchés par certains dossiers où seront traitées les questions importantes mais délicates, comme le BSDQ par exemple. Nous nous assurerons de donner à ces sous-comités tous les moyens nécessaires pour leur faciliter les choses : temps, espace de rencontre, facilitateurs, etc. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour leur permettre d'arriver à des consensus qui seront ensuite respectés par le Conseil d'administration de notre Association, dont le rôle ne sera pas d'intervenir pour contrer des décisions déjà entérinées par les membres de ses sous-comités mais plutôt de voir à faire mettre en application leurs recommandations.

« Ensemble, nous travaillerons à obtenir certains allègements de la réglementation. Nous ne voulons pas retourner vingt ans en arrière, mais nous estimons que certains changements s'imposent et nous entendons bien travailler à faire bouger les choses, par des moyens d'intervention dont notre société s'est dotée dans le respect de nos vis-à-vis, desquels nous espérons bien obtenir la réciproque. Nous voulons par conséquent élever le niveau du débat et nous invitons tous les membres de l'ACQ-MONTRÉAL à nous apporter leur support en ce sens. »



**LA MUTUELLE DE PRÉVENTION
DES EXPERTS À VOTRE SERVICE**

UN SERVICE QUI :

- Regroupe des entrepreneurs dont les risques en matière d'accident du travail sont semblables;
- Permet aux entrepreneurs de réduire leurs cotisations à la CSST;
- Donne accès aux services d'experts;
- Élabore un programme de prévention propre à chacun des membres de la mutuelle;
- Offre une formation pour les contremaîtres et les gestionnaires.

**L'ADHÉSION
EN TROIS ÉTAPES**

- Communiquer avec un conseiller en santé et sécurité du travail de l'ACQ-MONTRÉAL;
- Remplir un formulaire autorisant l'accès à son dossier d'employeur à la CSST;
- Constater les réductions de cotisations et les honoraires de gestion de la mutuelle grâce aux résultats d'une étude actuarielle personnalisée gratuite et d'une projection des cotisations à la CSST pour une période de cinq (5) ans.

**UNE ASSOCIATION... TOUJOURS À
L'ÉCOUTE DES BESOINS DE SES
MEMBRES**

L'équipe de la mutuelle de prévention ACQ-MONTRÉAL soutient les entrepreneurs dans la gestion des dossiers de lésions professionnelles :

- Conseils pour la déclaration d'accident et le traitement de la réclamation;
- Contrôle du retour au travail par l'assignation temporaire et la réadaptation;
- Obtention d'une expertise médicale;
- Documentation appropriée du dossier, suivi et mises à jour;
- Représentations juridiques à toutes les instances.



LA FORMATION

des membres



UN SERVICE EN DEMANDE CONSTANTE

Les diverses sessions du Service de formation de l'ACQ-MONTRÉAL, par un taux d'inscription et de participation de plus en plus élevé au cours des derniers mois, dénotent sans équivoque une réponse de plus en plus marquée en regard des besoins des membres pour ce type de service offert par l'Association.

En effet, uniquement au cours du mois de mai dernier, les activités tenues par ce Service ont affiché salle comble. Afin de supporter cette affirmation, il est intéressant de faire état des activités tenues les 10 et 16 mai derniers.

Sous la forme d'un déjeuner-causerie, l'activité du 10 mai revêtait un caractère on ne peut plus d'actualité, puisque l'objectif de la rencontre visait à élucider les divers aspects reliés à la Loi 17, notamment les modalités d'accès aux chantiers de construction de l'Ontario pour les travailleurs du Québec : le contexte juridique relié à cette loi, l'état des ententes actuelles avec le gouvernement du Québec à ce chapitre et l'évolution du dossier dans son ensemble.

Les conférenciers invités à cette occasion, Me Luc Bélanger, conseiller juridique à l'ACQ-MONTRÉAL et monsieur Philippe Châteauvert du Bureau de Liaison de l'Outaouais, ont manifestement répondu de façon positive aux attentes des quelque 60 membres présents à cette rencontre.

De façon particulière, les participants ont reconnu d'emblée le souci de l'ACQ-MONTRÉAL de supporter ses membres dans ce dossier. Ils ont exprimé le désir que des démarches encore plus concrètes soient entreprises auprès du gouvernement du Québec afin qu'une réglementation satisfaisante puisse mettre un terme, dans les meilleurs délais, à ce conflit qui perdure depuis trop longtemps.

L'ACQ-MONTRÉAL a reçu très favorablement les commentaires et suggestions des participants et se penche depuis sur les moyens les plus susceptibles d'apporter les résultats escomptés. Au cours des prochaines semaines, l'Association tiendra ses membres informés de toute évolution à l'égard de ce dossier.

Quant au déjeuner-causerie qui s'est tenu le 16 mai, il avait comme objet de traiter de la Loi sur les architectes, soit les nouvelles obligations qui incombent aux entrepreneurs, suite à la refonte de cette loi et l'obligation dévolue par cette dernière sur le bâtiment aux professionnels et aux entrepreneurs de construire, en conformité avec le Code de la construction du Québec.

Encore une fois devant une salle comble composée de membres de l'ACQ-MONTRÉAL, le conférencier invité, monsieur Claude Hamelin-Lalonde, président de l'Ordre des architectes du Québec, a dressé un tableau des divers aspects de la Loi sur les architectes, notamment des mécanismes de protection du public, la sphère déréglementée et autres éléments d'intérêt pour les entrepreneurs de l'industrie.

Selon les commentaires exprimés à cette occasion, les participants ont encore une fois grandement apprécié ces informations, puisqu'elles rejoignent leurs préoccupations quotidiennes dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles.

À VENIR...

**Prochain déjeuner-causerie...
le 20 septembre 2002
Inscrivez-vous au plus tôt !**

**Sujet : Planification successorale et de retraite
pour les propriétaires d'entreprises
et professionnels**

Conférencier invité : Monsieur Jean Létourneau CGA
Conseiller en placement
Planificateur financier
Banque Nationale

**Tout le monde rêve de prendre une retraite anticipée...
...Mais est-ce possible ?**

**Pour obtenir des renseignements supplémentaires,
communiquez avec le Service de la formation
au (514) 739-2381, poste 365.**

PROGRAMME

de formation automne 2002

SÉMINAIRES SUR LE « DROIT DE LA CONSTRUCTION »

Les jeudis 5, 12, 19 et 26 septembre 2002, quatre (4) séminaires qui vous informeront sur :

Séminaire 1

- Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ)
- Appels d'offres dans le domaine de la construction

Séminaire 2

- Hypothèque légale
- Cautionnements d'un contrat de construction

Séminaire 3

- Contrat d'entreprise et réclamations

Séminaire 4

- Règlements de conflits



LE RÈGLEMENT D'OCTROI DES CONTRATS DE LA CORPORATION D'HÉBERGEMENT DU QUÉBEC

Le Décret 972-2001, adoptant le *Règlement sur les contrats de la Corporation d'hébergement du Québec*, prévoit de nouvelles règles pour l'octroi par cet organisme de contrats d'approvisionnement, de construction et de service ou d'un contrat mixte de ces derniers.

Entre autres, ce règlement prévoit l'obligation de solliciter des soumissions pour les contrats de construction de 25 000 \$ et plus, l'obligation de procéder par appel d'offres public pour les contrats de construction de 100 000 \$ et plus, par appel d'offres public régionalisé pour les contrats de 25 000 \$ à moins de 100 000 \$ et par invitation pour un montant inférieur à 25 000 \$. Notons toutefois que l'appel d'offres public peut être utilisé dans tous les cas.

Alors que l'ancien règlement prévoyait que le contrat de construction devait être octroyé au plus bas soumissionnaire conforme à moins d'obtenir l'approbation du ministre, le nouveau règlement prévoit spécifiquement que la Corporation ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues.

Ce règlement prévoit également pour les contrats de construction de 500 000 \$ ou plus une nouvelle exigence : l'assurance de la qualité. C'est-à-dire que l'entrepreneur devra obtenir un certificat d'enregistrement délivré par le Conseil canadien des normes, selon lequel il possède un système d'assurance de la qualité conforme à la norme ISO 9002.

Cette exigence ne s'applique qu'aux contrats conclus avec la Corporation. Les sous-entrepreneurs n'ont pas à respecter cette exigence, à moins qu'ils contractent directement avec la Corporation lorsque par exemple l'entrepreneur général agit comme gérant de projet. Toutefois, le contrat général pourrait exiger de l'entrepreneur général qu'il ne sous-traite qu'à des sous-entrepreneurs possédant la norme ISO 9002.

Le règlement exige également que l'entrepreneur général possède la norme ISO 9002 lorsqu'il agit à titre de gérant du projet et lorsque le contrat est d'un montant estimé de 50 000 \$ et plus.

Comme tout bon règlement, une exception vient atténuer cette nouvelle exigence. Si, sur le territoire considéré par l'appel d'offres, il y a moins de trois entrepreneurs titulaires du certificat d'enregistrement, l'appel d'offres peut alors s'adresser à tous les entrepreneurs du territoire, peu importe qu'ils soient titulaires ou non du certificat. Toutefois, l'entrepreneur qui détient le certificat sera avantagé. En effet, il verra son prix de soumission diminué de 10 % pour l'évaluation de la soumission la plus basse.

La certification de la norme ISO 9002 est un atout de plus en plus appréciable pour les entrepreneurs en construction. Dans le prochain numéro du Bâtitseur, nous vous ferons part des irritants que peut apporter l'application de ce nouveau règlement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2002



1^{ère} rangée, de gauche à droite :

Guido Di Zazzo, *premier vice-président et trésorier*, **Giovanni Lampasona**, **Gilles Beauchamp**, **Benoît Laurin**, *président*, **Jean Ratté**, *directeur général* et **Claude Cheff**

2^e rangée, de gauche à droite :

Benoît Milette, **Jean Fontaine**, **Claude Desroches**, **Rodrigo Herrera**, **Alberto Bernardi**, *président sortant*, **André Roy**, **Clermont Paquet**, **Paul-André Dupuis**, **Pascal Raymond** et **Stéfann Bélec**

N'apparaissent pas sur la photo : madame **Lucia Salvatore**, *vice-présidente*, **Jean Tremblay** et **Nick Iwanowski**

ALBERTO BERNARDI CONTINUE À DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DE L'ACQ-MONTRÉAL



De gauche à droite :
Benoit Laurin, président
de l'ACQ-MONTRÉAL
et **Alberto Bernardi**,
président sortant de
l'Association.

Si monsieur Alberto Bernardi a complété son mandat à la présidence de l'ACQ-MONTRÉAL après deux années de loyaux services à la présidence, il n'en demeure pas moins préoccupé par les affaires de l'Association. En effet, en plus de continuer à siéger au Conseil d'administration et au Comité de direction, en tant que président sortant, monsieur Bernardi poursuivra les représentations légales nécessaires à la défense des

intérêts de l'ACQ-MONTRÉAL devant les tribunaux relativement à la désaffiliation de l'Association de Montréal de la Provinciale. On sait que la Provinciale et quelques membres de Montréal contestent la désaffiliation, mais le jugement Lachance a confirmé que jusqu'à décision contraire de la cour, l'ACQ-MONTRÉAL est désaffiliée.

RÉPERTOIRE DES MEMBRES DE L'ACQ-MONTRÉAL 2002

Une fois de plus cette année, l'ACQ-MONTRÉAL est heureuse de produire le Répertoire des membres pour l'année 2002.

Cet outil de travail introduit les membres à un réseau d'affaires des plus importants et présente, entre autres, la liste des entrepreneurs généraux et spécialisés, les fournisseurs de produits et services ainsi que les professionnels membres de l'ACQ-MONTRÉAL.

D'ici la fin du mois de juin, les membres de l'Association recevront la plus récente édition de notre Répertoire.

Pour toute information relative au Répertoire des membres 2002, veuillez communiquer avec le Service aux membres au (514) 739-2381, poste 366.

POUR MÉMOIRE

Il est important de rappeler aux membres que l'ACQ-MONTRÉAL est officiellement accréditée par la Régie du bâtiment du Québec pour offrir les services suivants :

- Octroi de cautionnement (depuis février 2002)
- Programmes de formation (depuis mai 2002)

... À vous d'en profiter !!!

PARTIE D'HUÎTRES 2002



Plus de 700 personnes l'an passé... combien cette année ?
Serez-vous parmi les heureux ?

Le **25 octobre** prochain... c'est votre affaire !!!

Réservez dès maintenant auprès
du Service aux membres !
(514) 739-2381



NOUVELLE DIRECTION AUX COMMUNICATIONS

À la suite de la décision de l'ACQ-MONTRÉAL de se désaffilier de l'ACQ-Provinciale le 18 décembre 2000, le Conseil d'administration a pris la décision de doter l'Association d'un Service de communications à part entière dont la responsabilité prioritaire est de mettre en place un plan stratégique pour supporter les orientations et les actions de l'organisation.

De façon particulière, l'Association désire se doter des éléments requis pour favoriser son repositionnement et son virage stratégique, répondre davantage aux besoins de ses membres et articuler efficacement ses messages corporatifs.

Dans ce contexte, le directeur général de l'ACQ-MONTRÉAL, monsieur Jean Ratté, est heureux d'annoncer la nomination de monsieur Serge Privé à la direction de ce service.

Monsieur Privé est entré en fonction en mars dernier et ses principales responsabilités consistent à concevoir un plan stratégique de communication et de mettre en place, de

concert avec les orientations de l'organisation, les actions requises pour favoriser le meilleur développement de l'Association.

Monsieur Privé possède près de 30 années d'expérience dans le domaine des communications, tant au sein d'entreprises qu'à titre de consultant dans le même domaine.

Monsieur Privé a occupé, entre autres, les fonctions de directeur des communications au sein de la Société des alcools du Québec et auprès de la Régie des installations olympiques de Montréal, de conseiller en communication à Hydro-Québec et autres entreprises, sans compter ses nombreuses années d'expérience à titre de consultant au sein d'importants cabinets conseils en communication.

Par ses liens et contacts développés au cours de ces années, monsieur Privé est à même d'offrir son expérience à l'ACQ-MONTRÉAL et également aux membres qui en sollicitent le besoin.



Monsieur Serge Privé possède près de 30 années d'expérience dans le domaine des communications, tant au sein d'entreprises qu'à titre de consultant dans le même domaine.

NOUVEAUX COMITÉS INTERNES

À l'occasion d'une réunion régulière tenue le 27 mai dernier, le Conseil d'administration de l'ACQ-MONTRÉAL a décidé de mettre en place un certain nombre de comités internes. Cette décision vise à privilégier une plus grande implication des membres du Conseil dans l'élaboration des priorités, des objectifs et du suivi des activités de l'Association. Liste des comités :

- Comité des relations de travail
- Comité de discipline du Bureau des soumissions déposées du Québec
- Comité de déontologie
- Comité marketing et communications
- Comité des pratiques contractuelles
- Comité du commerce électronique
- Comité résidentiel (avec le plan de garantie)
- Comité de formation
- Comité du congrès
- Comité des activités sociales

NOMINATION

Le directeur général de l'ACQ-MONTRÉAL, monsieur Jean Ratté est heureux d'annoncer la nomination de madame Josianne Quintal au poste de conseillère au Service santé et sécurité du travail. Madame Quintal détient une expérience pertinente dans le domaine de la santé et sécurité du travail et est en mesure de conseiller judicieusement les membres en ce domaine.



Josianne Quintal

FRANC SUCCÈS DE LA SOIRÉE ANNUELLE DU PRÉSIDENT 2002

Fidèle à la tradition, plus de 350 personnes s'étaient réunies le 27 avril dernier, à l'Hôtel Omni Mont-Royal de Montréal, pour la Soirée annuelle du Président de l'ACQ-MONTRÉAL.

Lors de cette soirée, on a rendu hommage au nouveau président de l'Association, monsieur Benoît Laurin, président du Groupe Devlor. Membre du Conseil d'administration de l'ACQ-MONTRÉAL depuis 1999, monsieur Laurin occupait dernièrement le poste de premier vice-président et trésorier et agissait également à titre de président de la section des entrepreneurs généraux.

Dans son message aux convives présents à l'occasion de cet événement, monsieur Laurin s'est dit fier d'accéder à la présidence de l'ACQ-MONTRÉAL et a rendu un hommage chaleureux au président sortant, monsieur Alberto Bernardi, pour le travail colossal effectué au cours de son mandat de deux ans, notamment au niveau de l'instauration de la salle de plans virtuelle, l'implantation de la mutuelle de prévention et le développement d'un plan de garantie résidentiel.

Monsieur Laurin entend poursuivre le travail amorcé par monsieur Bernardi et ce, dans un esprit de continuité. « C'est avec enthousiasme que je compte porter haut et fort le flambeau de nos croyances pour les années à venir. C'est la

seule façon d'atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés, soit devenir l'interlocuteur patronal multisectoriel majeur de l'industrie de la construction au Québec. »

À la même occasion, monsieur Laurin a rendu un vibrant hommage à l'entreprise de l'année 2002, la compagnie DIVCO LIMITÉE.

L'entreprise DIVCO LIMITÉE, dirigée de mains de maître par son président-fondateur monsieur Sam Aberman, a su se tailler au fil des ans, une place de choix dans l'industrie de la construction au Québec, notamment à Montréal.

Pour souligner l'excellence de ce leader, le président de l'Association a remis à monsieur Aberman une plaque de verre commémorative pour le dynamisme dont fait preuve toute l'équipe de DIVCO LIMITÉE.

Monsieur Aberman s'est dit fier de l'équipe qui compose son organisation car sans elle, dit-il, rien ne pourrait être ce qui existe déjà. Il précise, « l'essentiel pour moi, lorsque j'ai l'occasion de présenter DIVCO, c'est qu'on peut regrouper toute cette expertise pour former la meilleure équipe, la meilleure valeur ajoutée et le meilleur produit pour nos clients. »



De gauche à droite :
Benoît Laurin, président
de l'ACQ-MONTRÉAL
et **Alberto Bernardi**,
président sortant de
l'Association.



De gauche à droite :
Benoît Laurin, président de l'ACQ-MONTRÉAL, **Alberto Bernardi**, président
sortant de l'Association, **Sam Aberman**, président de DIVCO LIMITÉE
et **Jean Ratté**, directeur général de l'ACQ-MONTRÉAL.

MUTUELLE DE PRÉVENTION

Prévenir... c'est guérir !

- Des experts à votre service
- Aucuns frais d'étude de dossier
- Économies substantielles sur vos cotisations à la CSST

Pour des informations supplémentaires, communiquez avec Michel Aubin,
responsable Santé et sécurité du travail ACO-MONTRÉAL,
(514) 739-2381, poste 375 / 1 800 371-2381

L'ACQ-MONTRÉAL PARTICIPERA À LA 18^E ÉDITION DE EXPO-CONTECH

L'ACQ-MONTRÉAL participera, encore une fois cette année, à la 18^e édition de Expo-Contech qui aura lieu le 5 novembre prochain au Palais des Congrès de Montréal.

Ce salon, qui est destiné à l'ensemble des professionnels du bâtiment du Québec, concentre ses activités en une seule journée.

Contech entend privilégier l'essentiel du temps précieux des participants afin de leur permettre d'assister à toutes les présentations qui les intéressent et de favoriser le maillage avec d'autres intervenants qui correspondent à leurs intérêts professionnels.

Dans ce contexte, l'ACQ-MONTRÉAL, de concert avec Expo-Contech, aura une présence proactive au salon, en ce sens qu'elle offrira aux participants une tribune de consultation, de conseils et d'échanges sur divers aspects reliés à la construction.

En effet, les visiteurs pourront à la fois bénéficier de conseils pratiques sur divers éléments de l'industrie et pourront également rencontrer des ressources compétentes pour les conseiller.

Dans notre édition d'août-septembre, nous serons en mesure de vous fournir davantage de précisions quant au degré de participation de l'ACQ-MONTRÉAL à ce salon et de notre programme explicite d'activités en ce sens.



LE BÂTISSEUR

VOLUME 2 NUMÉRO 2

Le Bâtisseur est le bulletin officiel de l'ACQ-MONTRÉAL.

Il est publié par le Service des communications à l'intention des membres de l'Association.

Les articles de ce numéro peuvent être reproduits sans permission avec indication de la source,

ACQ-MONTRÉAL
4970, Place de la Savane
Montréal (Québec)
H4P 1Z6

Conception : Prétex Communications
Impression : Les Impressions Au Point
Textes : Service des communications et collaboration externe

Dépôt légal 2^e trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1192-4128
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN B791031

SAISISSEZ VOS PLANS À L'ÉCRAN directement à vos bureaux



Et beaucoup plus encore...
tout à portée de souris...

Abonnez-vous dès maintenant à notre salle de plans virtuelle unique et exclusive disponible à partir de votre ordinateur personnel pour tout projet de construction institutionnel/commercial et industriel du Grand Montréal.

- ☑ Téléchargez et imprimez vos plans et devis avec coupes de projets
- ☑ Logiciel de prises de quantités disponible et relevés de données à l'écran
- ☑ Aucun achat de logiciel n'est requis
- ☑ Service continu 24 heures, 7 jours par semaine
- ☑ Commandez vos copies de plans en ligne
- ☑ Mises à jour constantes de la banque de plans et devis (minimum 2 fois par jour)
- ☑ Accès complet aux devis, addendas et listes des soumissionnaires potentiels

Pour plus de renseignements, visitez notre site Internet au www.acqm.org ou communiquez avec notre Service aux membres au (514) 739-2381 poste 353 ou au 1 800 371-2381

Abonnez-vous dès maintenant !

ACQ-MONTRÉAL

Les Maîtres Bâtisseurs

4970, Place de la Savane
Montréal QC H4P 1Z6



Poste de numérisation de devis



Imprimante grand format (36" x 48")



Numériseur grand format (36" x 48")